

Actualité



Hausse du tarif d'acheminement du gaz dès le 1er juillet 2026

À compter le 1er juillet 2026, le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel (ATRD7) évolue. Cette augmentation, décidée par la [Commission de régulation de l'énergie \(CRE\)](#), concerne les réseaux exploités par GRDF ainsi que les entreprises locales de distribution (ELD).

Quelle évolution sur vos factures de gaz ?

Au 1er juillet 2026, la grille tarifaire de l'ATRD7 augmente en moyenne de 5,87 %. Pour les consommateurs résidentiels, cette évolution se traduira par une hausse moyenne d'environ 1,5 % de la facture TTC de gaz, indépendamment de l'évolution du prix repère du gaz qui fluctue chaque mois à la hausse ou à la baisse. Cette estimation concerne uniquement la part liée à l'acheminement du gaz.

À quoi correspond le tarif ATRD ?

Le tarif ATRD (Accès des tiers aux réseaux de distribution) permet de financer les coûts liés à l'exploitation des réseaux de distribution de gaz naturel. Il couvre notamment :

- ✓ la maintenance et l'entretien des réseaux ;
- ✓ les investissements nécessaires à leur modernisation ;
- ✓ les interventions pour garantir la sécurité des installations ;
- ✓ l'intégration croissante des gaz renouvelables, comme le biométhane.

Ce tarif est fixé par la CRE et fait l'objet d'une actualisation annuelle afin de tenir compte de différents paramètres économiques.

Pour en savoir plus, consultez la décision publiée par la Commission de régulation de l'énergie .



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits